

Revitalisation du centre-ville - Convention Ville-État - Demande de subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : L'intervention de la Ville en centre ancien a été concentrée depuis plusieurs années sur la réhabilitation du quartier Battant à travers l'action sur le logement.

Aujourd'hui, l'action municipale en centre ancien peut être abordée sous trois aspects :

- le logement, par la réhabilitation dans le cadre des OPAH, et par insertion de logements sociaux. L'État et l'ANAH proposent aujourd'hui à la Ville un avenant à la convention d'OPAH augmentant sensiblement la dotation de crédits de la dernière année.

Ces crédits complémentaires, dont le montant exact sera défini et proposé par l'ANAH, n'engageront aucune dépense supplémentaire pour la Ville de Besançon et assureront un relais d'opération durant l'année 1991 en attendant la signature d'une nouvelle OPAH en 1992.

- la valorisation du patrimoine par la mise en œuvre de campagnes de ravalement motivantes,
- le commerce et l'artisanat par l'engagement d'un projet de revitalisation du centre-ville.

La réflexion sur la revitalisation du centre-ville de Besançon a été engagée dès le début de l'année 1990, au sein d'un groupe de pilotage regroupant principalement la Ville de Besançon, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers, la Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat, auxquels ont été associés des professionnels du commerce, du tourisme et le Service Départemental d'Architecture.

Quatre groupes de travail ont réfléchi sur des sujets précis :

- l'urbanisme et la place de la Révolution,
- l'artisanat,
- la circulation et le stationnement,
- la formation.

Le résultat de ces travaux a permis l'élaboration d'un projet de revitalisation du centre-ville à même de s'inscrire dans le programme du Ministère du Commerce et de l'Artisanat.

Le projet de revitalisation s'articule autour de 8 thèmes :

- l'étude de fréquentation du centre-ville, étude qualitative,
- le diagnostic des entreprises artisanales,
- le plan de formation, plan qualité,
- les observatoires économiques du centre-ville,
- la promotion et la communication,
- le développement de nouveaux lieux d'activités en centre-ville,
- la circulation et le stationnement,
- la coordination des actions.

L'estimation globale de ce programme d'actions s'élève à 2 050 000 F.

La Ville de Besançon, maître d'ouvrage de ce projet, sollicitera du Ministère du Commerce et de l'Artisanat des subventions (taux 40 % environ) et complètera avec ses partenaires : Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs et Chambre des Métiers, le plan de financement.

Une démarche commune sera entreprise auprès de la Région et du Département pour obtenir une participation financière.

L'Union des Commerçants sera aussi sollicitée.

Plan de financement prévisionnel

- Ministère du Commerce et de l'Artisanat	800 000 F
- Collectivités territoriales (Ville, Conseil Régional et Conseil Général)	700 000 F
- Chambres consulaires (CCI, Chambre de Métiers du Doubs)	450 000 F
- Union des Commerçants	100 000 F
	<hr/>
	2 050 000 F

Ce plan de financement prévisionnel est établi sur un ensemble de subventions qu'il conviendra de solliciter soit par action au niveau du Ministère, soit globalement pour les collectivités territoriales. Cela implique que les engagements de la Ville et de ses partenaires (chambres consulaires) puissent être révisés en fonction des attributions de subventions.

L'ensemble des dépenses contenues dans le projet de revitalisation sera réparti sur trois années.

Programme années 1990-1991

Pour le bon déroulement du projet, il a été retenu la nécessité de mettre en place un coordonnateur de l'ensemble des actions. Il est nécessaire qu'il soit présent dès l'engagement du programme. Son indépendance est un souhait affirmé du Ministère qui, par ailleurs, a déjà adressé en Préfecture une délégation de crédit pour cette action, soit 200 000 F. Le recrutement s'effectuera pour 3 ans pour un coût estimé à 600 000 F.

Il est donc proposé de créer une structure de type associatif à financement conjoint : Ville et chambres consulaires, pour opérer le recrutement de l'animateur. La Ville mettra à disposition un local rue Victor Hugo regroupant l'ensemble de l'activité centre-ville (OPAH, ravalement et commerce).

Les autres actions à engager en 1991 comprennent les études :

- synthèse des études existantes relatives à l'activité du centre-ville,
- mise en place d'un observatoire économique spécifique au centre-ville,
- étude qualitative du site, appréciation de l'image, de la fonction et du potentiel du centre-ville,
- projet de communication, suite aux résultats de l'étude qualitative,
- étude de nouveaux lieux d'activité.

Études opérationnelles

1. Place de la Révolution

Engager une réflexion sur la restructuration place du Marché. Ce travail doit prendre en compte l'ensemble du quartier du Marché pour induire à travers une opération d'aménagement lourde une nouvelle dynamique commerciale à l'échelle du quartier, mais aussi de la Ville. Trois phases pour ponctuer une réflexion :

- l'étude de programme,
- le concours d'architecte,
- la définition du montage d'opération, et la phase opérationnelle.

2. Site de la Rotonde

Étudier la reconversion de cette propriété du domaine SNCF pour accueillir des activités artisanales en centre urbain. Cette opération pourra concerner des activités s'exerçant en centre-ville dont l'évolution nécessite un déplacement, sans pour autant que les zones périphériques répondent à leurs besoins, le critère géographique étant parfois déterminant.

Coût et financement du programme 1990-1991

- mission de coordination 1991	200 000 F
- synthèse des études existantes	50 000 F
- observatoires (maîtrise d'œuvre CCI, Chambre Métiers)	50 000 F
- étude qualitative (maîtrise d'œuvre CCI)	150 000 F
- communication	200 000 F
- études opérationnelles :	
* place du Marché : 1 ^{ère} partie définition du programme (maîtrise d'œuvre Ville)	100 000 F
* site de la Rotonde : zone artisanale (maîtrise d'œuvre Ville et Chambre de Métiers)	200 000 F

	950 000 F

Répartition

- Ministère du Commerce et de l'Artisanat	530 000 F
- Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre de Métiers	210 000 F
- Ville de Besançon	210 000 F

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Député-Maire :

- à signer la convention à intervenir entre l'État et la Ville fixant le programme d'actions, la désignation de la Ville comme maître d'ouvrage du projet, le partenariat, au niveau de la mise en œuvre des actions et de leur financement, de la Ville et des chambres consulaires,

- à signer l'avenant à la convention à intervenir entre l'État, l'ANAH et la Ville augmentant la dotation globale des crédits de l'ANAH, et rapportant ces crédits complémentaires à ceux de l'année en cours,

- à créer une association Ville/Chambres consulaires pour le recrutement d'un coordinateur - animateur du projet «Revitalisation du centre-ville»,

- à solliciter des subventions auprès de l'État, de la Région et du Département pour le financement du programme d'actions,

- à inscrire aux budgets 1991/1992/1993 la somme correspondante à la participation de la Ville, soit pour l'ensemble du projet : 700 000 F, duquel seront déduites les subventions obtenues auprès des collectivités territoriales.

M. PONÇOT : Quelques éléments d'information, tout d'abord une remarque, je n'aime pas beaucoup l'intitulé de ce rapport parce que revitalisation sous-entend que c'est dévitalisé, ce qui n'est pas le cas.

Vous savez que la Ville de Besançon et d'autres partenaires, notamment la Chambre de Commerce ou la Chambre de Métiers ont beaucoup contribué à conserver au centre-ville son dynamisme. Je prendrai comme exemples la piétonnisation, tout le travail sur le stationnement, les parkings et bien entendu le travail concernant les OPAH. D'autres projets viennent actuellement à l'étude, le projet des berges du Doubs par exemple ou bien un certain nombre de projets touristiques.

Ce qu'il nous est apparu, c'est que la Ville d'une part, la Chambre de Commerce d'autre part, la Chambre de Métiers aussi prenaient des initiatives, et que nous serions plus forts, plus cohérents si nous unissions nos efforts. C'est le travail qui a été fait dans une étude assez longue entre les partenaires. Aujourd'hui on boucle ce dossier d'études. Je voudrais prendre simplement deux exemples pour vous montrer que si notre centre-ville est encore fort, il a des fragilités et qu'il ne faut pas faire n'importe quoi.

Par exemple sur la Place du Marché, il y a beaucoup d'interventions d'éléments très divers, les commerçants sédentaires, les non-sédentaires, ceux qui viennent avec des paniers, etc. ; d'autre part il y a aussi une activité culturelle. Ça fait un ensemble extrêmement délicat et fragile. Une intervention trop brusquée au niveau par exemple de l'architecture risquerait de remettre en cause les équilibres actuels. Donc il faut que nous fassions des études beaucoup plus au fond.

Autre exemple, le creusement du tunnel sous la Citadelle, que chacun souhaite ici et qui doit se réaliser rapidement, va poser un problème, celui de la fragilisation du secteur économique qui est au pied de la Citadelle et par où passent actuellement des milliers de Bisontins qui notamment y font leurs courses.

Par conséquent, nous aimerions trouver, étudier tous les impacts qu'auront nos décisions en matière d'urbanisme pour pouvoir conforter les activités du centre-ville. La Ville de Besançon, vous le savez, a toujours été hostile à développer les bureaux et ce genre d'éléments qui ont pour conséquence de dépeupler le centre-ville et on a essayé de travailler dans le cadre des OPAH. La Direction Départementale de l'Équipement nous avait dit que l'OPAH ne pourrait pas être renouvelée en 1991 et qu'il ne fallait pas s'attendre à une nouvelle OPAH avant 1992 et encore, ce qui était pour nous une très mauvaise nouvelle car au moment où on lançait cet objectif en concertation avec nos partenaires, l'OPAH risquait d'être en panne. Or, aux dernières nouvelles et cela nous réjouit, la DDE vient de revoir son attitude et propose qu'en 1991, un crédit soit affecté à la Ville de Besançon en complément de l'OPAH qui a été signée le 31 décembre 1987 portant sur 3 à 4 millions de francs. C'est une excellente nouvelle qui nous permettra de faire la soudure avec l'OPAH qu'on nous propose de conclure pour 1992. Par conséquent le rapport que vous avez doit être complété. Je m'excuse de le faire en séance, mais la séance de travail que nous avons eue le 9 novembre se situait après la réunion de la commission. Je vous propose donc d'insérer le paragraphe suivant dans la conclusion : autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention à intervenir entre l'État, l'ANAH et la Ville, augmentant la dotation globale des crédits de l'ANAH et rapportant ces crédits complémentaires à ceux de l'année en cours.

Mme FOLSCHWEILLER : Lorsque la Municipalité avait décidé la construction d'une importante zone commerciale à Châteaufarine, les commerçants du centre-ville s'étaient émus, à juste titre, car on ne multiplie pas à l'infini la production commerciale et artisanale alors que l'endettement des ménages est là et qu'une solidarité dépassant les limites de l'hexagone voudrait que soit limitée la croissance pour diminuer les sources de pollution et partager les sources d'énergie et les matières premières. Les commerçants se sont donc émus pensant que certains d'entre eux pâtiraient de cette nouvelle implantation à Châteaufarine. Pour rassurer ceux-ci, la Municipalité s'est alors engagée à porter une réflexion sur la revitalisation du centre-ville, c'est une excellente chose et dans le rapport de synthèse, j'ai pu noter des axes intéressants, notamment la prise en compte d'une intervention au niveau de l'habitat avec poursuite des actions d'opérations programmées dont on vient de nous parler, la restructuration de la Place du Marché incluant le rôle essentiel du commerce non sédentaire, l'activité artisanale de production qui est aussi prise en compte et qui permet de maintenir des emplois dans le centre-ville. J'ai enfin noté dans le cadre de la réflexion sur la circulation, l'orientation qui est faite pour des circuits tangentiels, à la boucle en ce qui concerne les transports en commun, ce qui réduirait la nuisance de ces véhicules à la fois pour les piétons et pour les habitants, ceux-ci ne pourront que s'en réjouir et nous avec

eux. C'était une question que nous avons évoquée lors de la transformation de la rue Mégevand et nous nous réjouissons de voir que cela va dans ce sens-là.

Du fait même que cette étude réponde à une préoccupation du centre-ville, on peut regretter que le groupe de pilotage qui a présidé à cette réflexion, ne comprenne outre la Ville et l'Architecte des Bâtiments de France, que des représentants du commerce, de l'artisanat et du tourisme. Je pense qu'il y aurait eu lieu d'associer deux autres groupes d'acteurs de la vie quotidienne du centre-ville, les habitants et le milieu associatif. En effet, les habitants qui vivent dans le centre-ville, qui en sont les usagers quotidiens n'ont pas été consultés pour l'instant. Il est nécessaire que dans la suite du travail de réflexion, ils soient associés, scolaires, personnes âgées, mères de famille qui passent la plus grande partie de leur temps dans le centre, ont certainement des propositions à faire et sont au même titre que les commerçants des acteurs de la vie quotidienne. On aurait pu aussi à cette occasion, associer un autre acteur de la vie quotidienne, c'est le milieu associatif. Le centre-ville de Besançon est un des rares quartiers qui n'a pas sa Maison Pour Tous, pourquoi ? C'est-ce qu'à cette occasion on n'aurait pas pu aussi consulter le Comité de Quartier qui est né quelque temps avant les élections municipales ? Il aurait peut-être lui aussi des propositions à faire et je pense aussi que certaines associations qui sont à l'étroit dans leurs locaux et recherchent désespérément des nouveaux locaux, pourraient être associées à cette étude. Donc nous proposons que la revitalisation du centre-ville passe par la concertation avec le milieu associatif et les habitants, deux acteurs de la vie quotidienne.

Et puis je termine simplement par une question double mais qu'on a déjà évoquée tout à l'heure autour de la Place du Marché. Je suis inquiète parce que si je reprends le planning de cette étude, tout est annoté au niveau des dates, sur ce qui doit être fait, le plan de formation, l'étude sociologique, tout est daté sauf le concours qui doit présider à la réhabilitation de la Place du Marché. J'espère donc qu'on ne va pas l'oublier et dans le même ordre d'idées... -oui, vous dites ça va coûter cher mais je pense que si on parle de réhabilitation et qu'on parle de la Place du Marché, il faut dater cette opération-là au même titre que les autres- et dans ce même ordre d'idées, Goudimel n'a pas été cité et je pense que Goudimel doit faire aussi partie de la revitalisation de la Place du Marché.

Mme DUVERGET : Monsieur le Maire, le groupe «Une Ambition pour Besançon» insiste sur le caractère d'urgence de l'opération de revitalisation du centre-ville. Il estime que la Municipalité actuelle manifeste trop peu d'empressement à résoudre cette question puisque les seules «actions» engagées pour 1991 ne sont en réalité que des études. Le groupe «Une Ambition pour Besançon» rappelle que l'aménagement de la Place de la Révolution constituait une des priorités de son programme municipal. Il invite la Municipalité actuelle à ouvrir les yeux. Il est inconcevable d'offrir plus longtemps aux touristes et aux Bisontins le spectacle de cette verrue rouillée que l'on ose nommer marché couvert. Ce voisinage est néfaste pour le Musée ; alors que depuis plus d'un an son Conservateur se bat pour le dynamiser et valoriser ses collections, il importe d'accompagner ses efforts par un projet architectural de qualité. Sans me substituer aux professionnels, j'imaginerais volontiers un projet dont l'objectif serait d'intégrer l'art dans la ville, au lieu de la Place du Marché, ce serait la Place des Arts. Les grandes lignes du projet pourraient être les suivantes : aménagement d'un espace paysager en surface avec massifs floraux, fontaines et surtout sculptures contemporaines. Il est temps en effet de compenser une grave lacune ; Besançon qui compte parmi ses habitants plusieurs sculpteurs dont le talent est reconnu hors des limites régionales voire nationales, doit leur permettre de s'exprimer au cœur de la cité. Cet aménagement de la place scellerait le mariage de la musique et des arts plastiques puisque non seulement elle constituerait le préambule du Musée des Beaux-Arts mais encore les élèves du Conservatoire y trouveraient un podium pour leurs répétitions pendant la belle saison, animant ainsi le quartier. Cet aménagement supposerait la création d'un parking souterrain à moins que M. le Maire ne redoute de nouvelles fouilles.

Les commerçants ne seraient pas oubliés pour autant. Pourquoi ne pas regrouper les primeurs à côté des halles couvertes ? Une verrière jouxtant ce bâtiment côté Goudimel pourrait constituer une formule alliant logique commerciale, esthétique et confort.

Ces quelques suggestions traduisent le souci que nous avons au sein du groupe «Une Ambition pour Besançon» d'être constructifs et de revaloriser vraiment l'image de notre ville et pas seulement en terme de campagne publicitaire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Madame, sur tous ces secteurs on peut effectivement réfléchir encore, mais ensemble.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, vous savez que ce dossier de la revitalisation est un dossier qui m'est aussi assez cher. Je partage naturellement toutes les interventions faites à l'instant, les suggestions faites par Mme DUVERGET. Je voudrais pour ma part dire que les grandes lignes qui sont exposées dans le rapport cosigné par un certain nombre de partenaires dont la Chambre de Commerce sont les lignes que je partage tout à fait, peut-être serais-je amené dans mon propos à dire qu'il y a quelques insuffisances sur des sujets autres que ceux du commerce et de l'artisanat mais qui résulteraient directement de l'observation faite tout à l'heure, que peut-être dans le groupe de travail il manquait un certain nombre de partenaires.

Je vais me permettre de relire quelques propos tenus dans ce rapport, assez rapidement concernant notamment la distribution dans l'agglomération, rapport qui est celui de la Ville de Besançon. Il y est dit : «les années 80 ont été marquées par une intensification du grand commerce et l'arrivée d'enseignes concurrentes et de nombreux magasins spécialisés de grandes dimensions». Les années 90 se présentent sous un cadre plus difficile encore, d'abord un projet de création sur le secteur Ouest de 51 000 m² de surface de vente représentant 25,7 % de surface commerciale existante, ce secteur deviendra ainsi le pôle n° 1 à la place du centre-ville toutes distributions confondues. Ce sont donc les propos tenus dans votre rapport. Des modifications de comportement d'achat aggravées par le fait des contraintes d'accès et de stationnement du centre-ville et par là un impact amoindri des résultats des entreprises commerciales conduisant à un certain vieillissement du centre-ville, l'importance et l'urgence de la situation conduisent à tout mettre en service pour définir des objectifs pour le centre-ville, établir des priorités et susciter des actions concrètes liées à la valorisation du centre de Besançon ainsi qu'à la ville elle-même. Donc là-dessus, je ne peux que partager ces propos et dire que les 4 axes que vous faites apparaître dans la synthèse me paraissent effectivement tout à fait intéressants : -une stratégie d'urbanisme dans laquelle entre naturellement un vrai projet pour la Place du Marché, deuxièmement, le volet commerce - service et tourisme, n'oublions pas le tourisme, enfin l'artisanat et la circulation - stationnement. Sur ces 4 axes nous sommes bien d'accord.

Sur le plan d'actions, vous me permettrez quelques réflexions. Concernant l'urbanisme, j'avais souhaité dans un des Conseils précédents, que soit menée une enquête précise sur le bâti ancien, notamment celui appartenant au domaine privé. J'ignore si on en a une connaissance précise mais il mérite tout à fait notre attention et je crois qu'en collaboration avec les syndicats de propriétaires immobiliers, nous pourrions essayer de faire une analyse précise de ce parc, de son état, de son équipement, de sa distribution dans les tailles de logement car il y a là on le sait, un problème pour l'avenir.

Pour la Place du Marché, je n'insiste pas, Mme DUVERGET vient d'en parler. Je me réjouis moi également d'ailleurs en rejoignant les Verts sur la nouvelle approche de circuits tangentiels des transports en commun. Je pense qu'il faut que nous trouvions des solutions effectivement pour que les bus se raréfient en plein centre de notre ville, mais aussi vous le dites dans votre rapport, recherche de parkings de proximité de la première ceinture du centre. Je crois qu'il y a un changement d'attitude un peu de la Ville et je me réjouis de cette recherche nouvelle de parkings de proximité de la première boucle.

Une suggestion que je ferai maintenant, il me semble dans la réflexion qui est faite de la revitalisation du centre-ville, que n'est pas prise en compte la fonction administrative de la capitale régionale. Je crois l'avoir déjà dit ici et je ne suis pas sûr qu'effectivement soit bien claire dans notre esprit la forme que nous devons donner à l'urbanisme en fonction des équipements administratifs que nous devons accueillir. J'en prends pour preuve que chaque fois que des bureaux à caractère administratif recherchent une implantation, on a du mal à leur en trouver une, et non pas des moindres, citons par exemple le Conseil Général qui va aller s'établir tout de même assez loin du centre de la ville, citons certains établissements consulaires aussi qui peuvent rechercher des locaux.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ils cherchaient des terrains, ils ne recherchaient pas de locaux.

M. JACQUEMIN : Oui, mais certainement pour construire quelque chose Monsieur le Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ils cherchaient des terrains bien placés et non pas des locaux.

M. JACQUEMIN : C'est bien là ce que je veux dire, c'est-à-dire que l'urbanisme n'est pas seulement la mise à disposition de locaux mais également je pense la mise à disposition de foncier.

Moi je souhaite que pour le Besançon de l'an 2000 nous assurions le centre administratif moderne de cette ville. Il y a des possibilités et je demande que notamment dans le cadre de conversations que vous avez avec l'Armée et de la réflexion sur la revitalisation, on prenne en compte cette réflexion, je ne crois pas qu'elle soit tout à fait inutile.

Voilà Monsieur le Maire les quelques suggestions et réflexions que je voulais faire. Je terminerai en disant que bien des points de cette plaquette, de cette étude sont des points de réflexion et non pas d'action. Sur bien des sujets, nous aurions pu déjà avoir quelques idées. Souhaitons que cette réflexion engagée aille à son terme dans des délais rapprochés mais ce ne sont pour la plupart des dispositions que vous nous proposez que des réflexions. Resteront les actions et vous faisiez tout à l'heure un geste bien clair en parlant de la Place du Marché. Il est sûr que rien ne servirait de discourir si nous ne dégageons pas les moyens, et ça c'est la gestion budgétaire, pour satisfaire les besoins.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vous répondrai sur ce dernier point Monsieur le Député qu'effectivement nous avons toujours un temps de réflexion, parfois largement suffisant, peut-être trop important à votre gré, avant de passer à l'action. Nous avons déjà en matière d'investissement et de programmation de nombreuses actions déjà bien engagées et prévues pour les années qui viennent. Dans le programme que nous nous sommes fixé en ce début de mandat en matière d'investissements et de structures, la Place du Marché n'y est pas pour l'instant au titre des réalisations à faire dans le courant du mandat. Si bien que nous recherchons peut-être d'autres formules que celle d'un investissement direct pour l'aménagement de ce secteur, ce qui fait qu'on n'a pas pu pour l'instant mettre de date précise car c'est vrai que c'est un aménagement qui sera très lourd. Il n'est pas programmé pour l'instant car quand on regarde tous les investissements à faire sur Besançon dans les 5 années qui viennent, on ne peut pas doubler du jour au lendemain leur montant et celui des emprunts prévus à chacune de nos sessions budgétaires. Alors on aura l'occasion d'en reparler au moment du budget, mais sur l'ensemble des observations, c'est vrai qu'il faut revitaliser ce centre-ville par déjà une réflexion bien approfondie, qu'on ait eu le temps de voir ce qu'on doit faire, où on doit aller, peut-être y associer aussi d'autres partenaires. Je n'y suis pas opposé. On y va tout doucement. L'Adjoint Jean PONÇOT s'en est occupé lui personnellement déjà depuis quelque temps et c'est vrai que cette étude et cette réflexion est concomitante avec notre projet de Châteaufarine mais ce n'est pas parce qu'on a fait Châteaufarine qu'on revitalise, c'est parce qu'on a besoin des deux et nous l'avons vu dès le départ, c'est parallèle et je crois qu'il faut faire les deux pour donner plus de vitalité aux commerces de Besançon et des environs.

M. PONÇOT : Je répondrai un peu globalement aux trois intervenants, en prenant précisément d'abord la Place du Marché parce que je crois qu'elle est effectivement très symbolique de la manière dont on va aborder le problème avec nos partenaires qui sont d'accord sur cette façon de procéder.

Pour la Place de la Révolution, il nous a semblé qu'il y avait une première phase obligatoire, c'est l'étude de programme, c'est-à-dire d'abord faire l'inventaire de ce qui s'y passe. C'est beaucoup plus compliqué qu'on ne le pense parce qu'il y a interaction d'un tas d'éléments, d'intervenants qui sont très divers. Encore une fois si nous intervenons sans avoir fait cette étude, nous risquons de casser un fragile équilibre et par conséquent aller à l'encontre de ce qu'on cherche, c'est-à-dire donner à ce cœur, un des cœurs de la ville toute sa dimension. Donc une étude de programme pour voir, à partir de ce qui s'y passe aujourd'hui, comment nous pouvons améliorer les choses et leur redonner un sens et si vous voulez une force nouvelle. Pour cela, il ne faut pas que nous fassions d'erreurs. Nous avons nous aussi des a priori au départ et Mme DUVERGET nous a fait une description un peu lyrique de ce que pourrait être la Place du Marché. Il y a des éléments auxquels on avait pensé mais on a décidé de les mettre pour l'instant dans le tiroir parce que ça pourrait effectivement briser une certaine unité de cette Place du Marché. Il faut par conséquent bâtir d'abord de qu'on appelle un programme comme un programme informatique pour savoir exactement où on veut aller et comment on va y aller. Il y aura ensuite quand on aura fait ce programme, une deuxième phase qui sera celle de la recherche architecturale, c'est-à-dire donner à ces idées, à ces

objectifs une forme architecturale. Et il y aura un troisième temps, à partir de ce concours d'architectes, nous pourrions faire un montage financier et là encore moi personnellement je n'ai pas d'a priori au départ, ce n'est pas forcément que la Ville. Ça peut être aussi un montage très divers étant donné que nos partenaires sont aussi des partenaires de milieux d'affaires. Par conséquent, nous verrons et nous étudierons en son temps toutes les possibilités de montage financier sur une opération qui sera effectivement très lourde. Alors je crois que ce n'est pas «se défilier» à l'heure actuelle par rapport à la Place du Marché mais c'est accepter une démarche beaucoup plus sûre, plus solide qui devrait effectivement être opérationnelle dans le prochain mandat.

Sur nos partenaires, c'est vrai qu'au départ on avait un groupe qui était la Chambre de Commerce, la Chambre de Métiers, la Ville de Besançon, l'Union des Commerçants auxquels également on a ajouté à titre de référence la DRAC. Nous nous sommes posés la question de savoir si nous pouvions actuellement travailler avec les habitants, c'est une donnée importante et vous savez que nous souhaitons réimplanter le maximum de grandes familles au centre-ville. Mais sur quels statuts ? Pour l'instant, nous avons réuni, si vous voulez, les décideurs et les payeurs, mais il est bien entendu que cette structure qui va se mettre en place sous forme d'une association avec un animateur aura des contacts à prendre notamment avec le Comité de Quartier et tout ce qui peut être organisé au niveau du centre-ville pour les habitants.

Je voudrais aussi reprendre la remarque de M. le Député sur le bâti ancien. Je suis pour ma part tout à fait favorable à cette enquête et surtout je voudrais peut-être lui donner aussi un objectif. Une de mes grandes inquiétudes est la vente du bâti privé par petits morceaux, c'est-à-dire par étage, par bâtiment, par logement qui font de nos maisons du centre-ville des copropriétés avec une procédure extrêmement difficile sur laquelle la Ville peut intervenir avec beaucoup plus de difficulté que lorsqu'il y a un propriétaire unique pour un bâtiment. C'est un problème juridique difficile à résoudre de même que les baux commerciaux sur les premiers étages au-dessus des magasins. Tout cela a un aspect de droit qui n'est pas facile entre le droit privé et le droit des collectivités. Donc le groupe devra également s'attirer le conseil d'hommes de métier, notamment de notaires et de juristes pour essayer d'aborder ce genre de problème, mais je suis tout à fait d'accord avec vous pour lancer cette enquête.

En ce qui concerne les fonctions administratives, nous ne souhaitons pas développer le bureau administratif au centre-ville dans la mesure où très souvent il est concurrentiel avec l'habitat. Il faut savoir ce que l'on veut. Si on veut réactiver le centre-ville, il faut que le commerce de proximité se développe et il ne peut vivre que s'il y a une population qui est au centre-ville et qui y vit. Le soir, trop de nos grandes villes en France se désertent parce que les bureaux partent et que les centres villes meurent, donc il faut savoir doser nos efforts. Nous regrettons effectivement que le Conseil Général aille peut-être un peu loin mais ça c'est son choix. Des possibilités de terrains auraient pu se développer par la suite, vous faites allusion à des terrains militaires et aux terrains de la SNCF, nous sommes en négociation avec ces deux grandes administrations. Remarquons simplement sur pour l'instant l'Armée semble plutôt durcir sa position en fonction du retour des Forces Françaises d'Allemagne qu'il va falloir recaser ainsi que le matériel, etc. Par conséquent nos discussions avec l'Armée portent aujourd'hui sur des points plus ponctuels. Quant à la SNCF nous avons avec elle, disons-le très clairement, une négociation de marchand de tapis parce que pour l'instant elle cherche à vendre très cher ses terrains et ça nous pose un certain nombre de problèmes.

Le Conseil Général, nous l'aurions souhaité là, mais il y a encore des sites que ce dernier ou la Chambre de Commerce peuvent utiliser, par exemple -et la Chambre de Commerce semble s'y intéresser- nous sommes très favorables à son implantation à Schlumberger étant donné que cela ferait, avec le Centre d'Affaires et de Communications encore appelé Louise Michel pour quelque temps, une symbiose tout à fait intéressante. Donc ne développons pas trop le bureau au centre-ville parce que cela irait à l'encontre des objectifs que nous avons fixés avec nos partenaires.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci, Monsieur l'Adjoint.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je ne veux pas trop allonger la discussion et je la reprendrai peut-être en aparté avec M. l'Adjoint. Je ne doute pas Monsieur l'Adjoint qu'il y ait des difficultés à négocier, c'est évident ; ce que j'ai voulu dire, c'est qu'il me semblait utile aujourd'hui que Besançon réfléchisse à ce qu'il veut faire pour l'avenir, quelles fonctions administratives doit-il remplir et comment le faire, c'est-à-dire qu'il y ait une sorte de plan directeur sur ce point-là. Vous nous dites il ne faut pas trop de bureaux, un petit peu mais pas trop, pas là mais peut-être ailleurs, alors ça me paraît un peu vague. Or autour de cette fonction administrative doivent s'organiser d'autres choses, et vis-à-vis des citoyens notamment dans une capitale régionale où ils viennent pour faire un certain nombre de formalités, je pense qu'il faut que nous ayons une conception qui regroupe un certain nombre d'administrations et non pas qui les disperse partout dans l'espace. Donc il y a, me semble-t-il, une nécessité de définir un endroit pour l'avenir où on regroupera, on conseillera, on incitera au regroupement d'un certain nombre de fonctions. Voilà ce que j'ai voulu dire et ce que je souhaite.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci, c'est d'ailleurs ce que nous faisons constamment.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.